

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Bluteau

-----



## Délibération n° IV du 13 avril 2023

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE « GROUPEMENT NATIONAL DES CENTRES RESSOURCES AUTISME » DANS LE CADRE DU FINANCEMENT PAR LE FS2I DE LA MAISON DE L'AUTISME D'AUBERVILLIERS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-15 du 1 juillet 2021 lui donnant délégation,

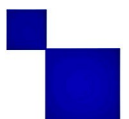
Vu la délibération du conseil d'administration du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) n°CA-02-02-2023 du 20 février 2023 approuvant le versement d'une subvention d'un million d'euros pour le projet de création de la « Maison de l'Autisme »,

Vu la délibération du conseil d'administration du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) n°CA-04-03-2023 du 18 mars 2023 approuvant le budget primitif pour 2023,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention à conclure avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Groupement National des Centres Ressources Autisme » et le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I), dont le projet ci-annexé ;



- ATTRIBUE, sur l'exercice budgétaire 2023, une subvention à hauteur de 1 000 000 € au groupement de coopération sociale et médico-sociale « Groupement National des Centres Ressources Autisme », dans le cadre du projet de création de la Maison nationale de l'Autisme ;

- AUTORISE Monsieur le Président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Troussel*

siégeant au Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*